



60 rue Vergniaud
75640 Paris CEDEX 13
www.fo-com.com
postes@fo-com.com

SALARIÉS

Complémentaire santé

*Nous avons raison...**Ils avaient tort.**Forte amélioration des garanties**et... moins cher*

Certains avaient choisi de traiter cet accord par le mépris et la défiance.

Comme l'avait dit FO à la création du contrat de groupe : « celui-ci ne peut être jugé qu'après 1 an d'existence ».

Nous avons raison...

Les résultats sont là et tous les salariés profiteront des améliorations.

Les garanties sont améliorées

Sur l'optique (verres, montures et lentilles), les prothèses dentaires et les consultations de spécialiste. Pour exemple :

	<i>régime employé</i>	<i>régime cadre</i>
Consultations spécialistes	+ 20 %	+ 20 %
Verres simples	+ 28 €	+ 28 €
Verres moyens	+ 70 €	+ 70 €
Monture adulte	+ 53 €	+ 40 €
Monture enfant	+ 10 €	-

Les cotisations vont diminuer

	<i>employés</i>	<i>cadres</i>
Salarié seul	- 26 %	- 26 %
Salarié + 1 adulte	- 29 %	- 15 %
Salarié + 1 adulte + 1 enfant	- 26 %	- 13 %
Salarié + 1 adulte + 2 enfants ou plus	- 24 %	- 11 %
Salarié + 1 enfant	- 22 %	- 21 %
Salarié + 2 enfants ou plus	- 20 %	- 18 %

Le dernier trimestre de cotisation sera gratuit

Les cotisations santé seront gratuites pour les 3 derniers mois de l'année.

**FO qui réclamait l'égalité de couverture entre cadres et non cadres obtient par ce biais des garanties quasi identiques.
FO est fière d'avoir négocié et signé un accord qui apporte et continuera d'apporter une protection santé aux agents qui en avaient le plus besoin.**

PRUD'HOMMES 2008**le 3 décembre : donnez une force à votre voix !**